

Conseil
Municipal
Décembre
2015



MERY S/S MARNE

M A I R I E

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE MAIRIE DE MERY SUR MARNE COMPTE-RENDU N° 05/15 DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1er DECEMBRE 2015</p>
--

Sous la présidence de Mr Jean-Pierre CLEMENT, Maire, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 1er décembre 2015 à 20 heures 30.

Conseillers présents : Mmes MAFFLARD Michelle et BOURREAU Isabel, Adjointes, Mmes AMBROZY Brigitte, CADET Danielle, GAUDEFROY Laure, LAURENT Sandrine, NAUDE Delphine, Mrs CANIPELLE Williams, CATINAT Franck, LIENART Pierre et PILLON Jean-François.

Absents excusés : Mme SILVERIO Christine représentée par Mr CANIPELLE William

Mr DROLLER Yves représenté par Mme AMBROZY Brigitte

Mr CRESSON Réjean représenté par Mme MAFFLARD Michelle

Secrétaire de séance : Mme Michelle MAFFLARD

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur CLEMENT demande d'observer une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat du 13 novembre 2015.

Approbation du compte-rendu du Mardi 29 Septembre 2015.

Mr CLEMENT demande au conseil d'ajouter 2 sujets à l'ordre du jour :

– Participation financière à la protection sociale des agents

– Demande de subvention « Réserve parlementaire » Numérique à l'école

Le conseil accepte.

DELIBERATIONS :

Schéma départemental de coopération intercommunale : proposition du Préfet de fusion du Pays Fertois avec le Pays de l'Ourcq

Délibération 24/15 :

Le 13 octobre 2015, Monsieur le Préfet de Seine et Marne a présenté à la commission départementale de coopération intercommunale son projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Ce schéma propose la fusion de la Communauté de Communes du Pays Fertois et de la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.

Les communes des 2 intercommunalités ont deux mois pour donner leur avis par délibération (avant le 19 décembre).

Monsieur le Maire donne des explications sur ce projet de fusion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne un avis par 8 voix Pour et 7 abstentions à la fusion du Pays Fertois avec le Pays de l'Ourcq.

Classe de découverte en Bourgogne (école de Citry)

Délibération 25/15 :

Le Maire présente :

– le projet des trois enseignants de l'école de Citry concernant la classe de découverte en Bourgogne sur les traces des bâtisseurs de châteaux forts du 9 au 11 mai 2016 pour les trois classes du CP au CE2.

– Le budget prévisionnel

Afin de diminuer le coût pour les familles, les enseignants de Citry sollicitent une subvention auprès des communes du R.P.I.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** d'accorder une subvention de 1200.€ pour les enfants de Méry sur Marne scolarisés à Citry.

Cette participation sera versée sur le compte de la coopérative scolaire OCCE École Élémentaire.

Convention d'instruction du droit des sols

Délibération 26/15 :

Le Maire rappelle la convention entre la Communauté de Communes du Pays Fertois et la Commune relative à l'instruction des demandes d'autorisation en matière d'urbanisme signée le 20 juin 2014.

Ce service sera désormais payant, le coût du dossier instruit par la Communauté de Communes est fixé à 200 € pour les dossiers réceptionnés en mairie à partir du 1er juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à signer la nouvelle convention.

Contrats d'Assurance des Risques Statutaires

Délibération 27/15 :

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que le Centre de gestion propose aux communes et établissements qui le souhaitent une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché.

Le conseil autorise Monsieur Le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

Mise en conformité de la participation financière à la protection sociale des agents

Délibération 28/15 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de participer à compter du 1er janvier 2016, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance et de santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle de 50% de la cotisation dans la limite de 30 € aux agents titulaires pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Demande de subvention «Réserve Parlementaire» Numérique à l'école

Délibération 29/15 :

La société Vidéo Synergie a été retenue par la commission des travaux en sa séance du 10 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- DECIDE d'équiper l'école de tableaux numériques interactifs et d'une classe mobile
- SOLLICITE au titre de la « Réserve Parlementaire » une subvention à Monsieur Michel HOUEL pour l'équipement de l'école dont le montant est de 14 290 €H.T, soit 17 148 €T.T.C
- AUTORISE le Maire à signer tous documents et pièces nécessaires se rapportant à ce projet

MISE EN CONFORMITE SALLE POLYVALENTE/ECOLE

Le Maire informe que le planning est respecté.

Des aménagements complémentaires demandés et quelques surprises pendant ces travaux augmenteront le coût initial prévu aux devis pour un montant supplémentaire de 3840 €.

Après avoir constaté que l'éclairage extérieur au niveau de l'Ecole était insuffisant, il est prévu d'installer un nouvel éclairage public fixé sur le mur de l'école.

Il a été demandé un devis à E.R.D.F. Pour un nouveau branchement au niveau de la salle polyvalente. Celui-ci n'a pas encore été fourni. L'affaire est donc en suspens et sera ou non réalisée en fonction du coût. Dans le cadre d'une éventuelle réalisation le délai de E.R.D.F serait de 6 semaines.

AFFAIRES DIVERSES

P.L.U. :

La trame du P.A.D.D. est en cours d'élaboration. La superficie à urbaniser est de 5 % soit environ 3 hectares qui pourraient être portés à 5% supplémentaires si la proximité de la gare à moins de 2 km est retenue par les organismes compétents. Le Maire fait observer qu'il ne sera pas facile de trouver déjà 3 hectares compte tenu des nombreuses contraintes liées au site de Méry.

L'étude porte sur une évolution démographique de 1,5% par an. Il n'y aura plus que 2 zones ZU et ZN.

ACCESSIBILITE P.M.R. :

Un diagnostic des locaux sera effectué le 10 décembre 2015 par la Société ACCESSMETRIE qui nous fournira une estimation des travaux et un calendrier pour leur exécution.

GARDERIE PERISCOLAIRE :

Un sondage a été effectué auprès des parents susceptibles d'être concernés. Sur 43 personnes, 27 ont répondu à ce jour et il en ressort une majorité de réponses favorables. Une étude sera soumise au vote du Conseil.

BATIMENT COMMUNAL 9 ROUTE JEAN DE LA FONTAINE :

Une estimation de ce bâtiment a été réalisée par 3 agences qui donne une fourchette de 200 000 € à 240 000 €. Cette estimation ne convient pas au conseil municipal.

La vente de ce bien pourrait être envisagée pour le financement d'investissements futurs compte tenu du peu de rapport financier et des nombreux travaux à envisager sur cet immeuble (isolation, chauffage, accès P.M.R. Pour la partie Bibliothèque, etc.)

TRAVAUX DE VOIRIE :

La Société WIAME n'a pas tenu les dates fixées pour la réalisation des travaux Route du Limon. Ceux-ci sont reportés entre le 1er et le 12 Février 2016 si les conditions climatiques le permettent. La Société WIAME a demandé un acompte de 70 %. Celui-ci ne sera versé qu'avec la garantie de la date d'exécution des travaux.

La partie de la Grande Rue allant de la rue de l'Ecole à la Rue du Bac se dégradant de plus en plus, les travaux seront à réaliser plus tôt que prévu. Un devis estimatif a été établi début mai 2015 pour un montant de 35 000 €H.T.

RENTREE SCOLAIRE 2016. :

Les prévisions pour la prochaine rentrée font état de 216 enfants. L'école de MERY devrait accueillir 8 CE2, 27 CM1, 15 CM2, dans le cadre du SIRPI actuel.

La commune de CITRY souhaiterait reprendre son autonomie si toutes les instances l'y autorisent et dans ce cas le SIRPI MERY/NANTEUIL compterait 102 élèves.

Isabel BOURREAU porte à notre connaissance les éléments suivants :

NOEL DES ANCIENS :

Sur 105 ayants droit 58 réponses ont opté pour le colis, 20 réponses pour la sortie restaurant du 05 décembre 2015 auxquelles s'ajoutent 17 personnes payantes pour le repas.

NOEL DES ENFANTS :

Les enfants sont invités à la salle polyvalente de SAACY SUR MARNE pour le spectacle « le costume du Père Noël » de la compagnie « LéZarts vivants » et recevront un jouet et des friandises.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

La secrétaire de séance
M. MAFFLARD